



SUR COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Nouveau !

Pour couvrir complètement leurs besoins spécifiques, vos collaborateurs peuvent désormais, à titre personnel, souscrire une garantie SURCO'ADRÉA. Selon le niveau choisi, SURCO'ADRÉA réduit, voire annule les frais de santé restant à charge.

SIMPLE ET EFFICACE

Les remboursements santé s'effectuent automatiquement en fonction du niveau de SURCO'ADRÉA choisi par le salarié en complément de sa garantie d'entreprise. Aucun justificatif à présenter !

SOUPLE

Au sein d'une même famille chacun peut choisir un niveau de SURCO'ADRÉA différent, spécifiquement adapté à ses propres besoins.

[EXCLUSIVITÉ ADRÉA]

Jusqu'à 2 159 € d'aide financière en cas de maladie grave et redoutée.

Parce que chacun de nous peut être atteint par une pathologie lourde, ADRÉA Mutuelle permet de disposer d'une aide financière supplémentaire pour couvrir les frais restant à charge, quels qu'ils soient, en cas de maladie grave et redoutée diagnostiquée*.

Quelques exemples de remboursements

Les exemples ci-après expriment les remboursements de la Sécurité sociale, ceux de la mutuelle d'entreprise (niveau intermédiaire), auxquels peuvent s'ajouter, les remboursements de la garantie surcomplémentaire SURCO'ADRÉA (niveau 4). Avec SURCO'ADRÉA, le reste à charge est réduit, voire annulé.

Soins médicaux	Dépenses	Remboursements		Reste à charge	
		Sécurité sociale	Mutuelle d'entreprise	sans surcomplémentaire	avec SURCO'ADRÉA
Optique adulte : monture + verres	300 €	10 €	100 €	190 €	0 €
Prothèse dentaire	550 €	75,25 €	215 €	259,75 €	66,25 €
Consultation spécialiste (gynécologue, ophtalmologiste,...)	50 €	19,60 €	14 €	16,40 €	0 €
Orthodontie enfant (moins de 16 ans)	800 €	193,50 €	387 €	219,50 €	0 €

PLUS D'INFORMATIONS ?

DES RENSEIGNEMENTS PERSONNALISÉS ?

112 agences de proximité au service des adhérents.

Toutes nos coordonnées sur : www.adrea.fr

*Maladies graves et redoutées : Cancer, Accident vasculaire cérébral non traumatique, Infarctus du Myocarde, Maladie des artères coronaires, Greffe d'organe, Insuffisance rénale terminale, Maladie de Parkinson évoluée, Brûlures majeures, Maladie d'Alzheimer et autres démences organiques, Sclérose en plaques invalidante.

Prestations supplémentaires à la complémentaire santé d'entreprise

	SURCO'ADRÉA 1	SURCO'ADRÉA 2	SURCO'ADRÉA 3	SURCO'ADRÉA 4	SURCO'ADRÉA 5
HOSPITALISATION					
Frais de séjour	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Honoraires chirurgie, anesthésie et obstétrique	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Chambre particulière avec nuitée en médecine, chirurgie, maternité et psychiatrie	+ 30 € / jour	+ 30 € / jour	+ 40 € / jour	+ 50 € / jour	+ 60 € / jour
Chambre particulière avec nuitée en soins de suite et réadaptation	+ 15 € / jour	+ 15 € / jour	+ 20 € / jour	+ 25 € / jour	+ 30 € / jour
Chambre particulière en chirurgie ambulatoire	+ 15 € / jour	+ 15 € / jour	+ 15 € / jour	+ 15 € / jour	+ 15 € / jour
Frais d'accompagnant	+ 20 € / jour	+ 20 € / jour	+ 25 € / jour	+ 30 € / jour	+ 35 € / jour
TRANSPORTS	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.
SOINS MÉDICAUX COURANTS					
Consultations, visites des médecins généralistes et spécialistes	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Actes techniques médicaux de chirurgie et d'anesthésie	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Actes d'imagerie, d'échographie et doppler	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Actes d'imagerie non remboursés par le R.O.	-	-	-	-	+ 70 €
Biologie médicale	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Biologie médicale non remboursés par le R.O.	-	-	-	-	+ 70 €
Auxiliaires médicaux	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Chiropracteur, Psychologue, Ostéopathe, Nutritionniste, Acupuncteur, Naturopathe, Homéopathe, Cryothérapie (Praticiens titulaires d'un diplôme reconnu)	-	-	+ 30 €	+ 50 €	+ 70 €
CURES THERMALES REMBOURSÉES PAR LE R.O.					
Cures thermales (soins, transport, ou d'hébergement)	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.	+ 35% B.R.
Transport et hébergement remboursés ou non par le R.O.	-	-	+ 100 €	+ 150 €	+ 200 €
PHARMACIE					
Pharmacie non remboursée par le R.O.	-	-	+ 30 €	+ 50 €	+ 70 €
Vaccins non remboursés par le R.O. (uniquement injections)	-	-	+ 30% F.R.	+ 50% F.R.	+ 75% F.R.
Contraception non remboursés par le R.O.	-	-	+ 30 €	+ 50 €	+ 70 €
OPTIQUE ► Limité à 1 monture et 2 verres sur une période de 24 mois (de date à date) pour les adultes (à partir de 18 ans : âge apprécié à la date des soins) sauf changement de dioptrie > 0,5.					
Monture et verres adulte	-	+ 100 €	+ 150 €	+ 200 €	+ 250 €
Monture et verres enfants	-	+ 70 €	+ 100 €	+ 130 €	+ 160 €
Lentilles et produits d'entretien	-	+ 50 €	+ 75 €	+ 100 €	+ 150 €
Traitement correctif de la vision	-	+ 100 €	+ 200 €	+ 300 €	+ 400 €
DENTAIRE – Remboursement ADRÉA plafonné annuellement selon chaque niveau de SURCO					
Consultation, soins, radiographies	+ 20% B.R.	+ 20% B.R.	+ 50% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Prothèses dentaires	+ 50% B.R.	+ 50% B.R.	+ 130% B.R.	+ 180% B.R.	+ 230% B.R.
Orthodontie remboursée	+ 50% B.R.	+ 50% B.R.	+ 130% B.R.	+ 180% B.R.	+ 230% B.R.
Orthodontie non remboursée par le R.O.	-	-	+ 503 €	+ 697 €	+ 890 €
Actes non remboursés par le R.O.	-	-	+ 100 €	+ 200 €	+ 300 €
Implantologie	-	-	+ 200 €	+ 500 €	+ 800 €
APPAREILLAGE – PROTHÈSES – ACOUSTIQUE					
Appareillage, orthopédie	+ 40% B.R.	+ 40% B.R.	+ 60% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
Prothèses auditives : achat, entretien et réparation	+ 100 €	+ 100 €	+ 200 €	+ 300 €	+ 400 €
Prothèses capillaires, implants mammaires	+ 40% B.R.	+ 40% B.R.	+ 60% B.R.	+ 80% B.R.	+ 100% B.R.
NAISSANCE : prime de naissance ou adoption	+ 50 €	+ 50 €	+ 75 €	+ 100 €	+ 200 €
PRIORITÉ SANTÉ MUTUALISTE (PSM) et Garantie Maladies Graves et Redoutées	✓	✓	✓	✓	✓

B.R. = Base de Remboursement (tarif officiel Assurance Maladie) – F.R. = Frais Réels – R.O. = Régime Obligatoire

Les pourcentages exprimés dans ce tableau s'appliquent sur la base de remboursement de la Sécurité sociale dans la limite des dépenses réelles et dans le respect du parcours de soins. Les forfaits sont exprimés par année civile.

PRÉCISIONS SUR L'HOSPITALISATION :

- Le forfait journalier hospitalier est pris en charge dans la limite du montant fixé par décret, avec un maximum de 20 €. La durée de prise en charge est illimitée en chirurgie et en médecine. Elle est limitée à 90 jours par an en soins de suite et réadaptation (convalescence, rééducation, ...) et psychiatrie.
- La chambre particulière est prise en charge hors séjours ambulatoires, dans la limite des tarifs signés par convention.
- Les frais d'accompagnant comprennent les nuitées et repas et les frais de maisons de parents pour enfants hospitalisés.

PRÉCISIONS SUR LES SOINS COURANTS :

- Sur les consultations et visites de médecins, hors parcours de soins, le remboursement de votre régime obligatoire peut être inférieur au taux appliqué dans le parcours de soins. La différence n'est jamais prise en charge par SURCO'ADRÉA pour respecter les conditions des garanties responsables.
- Hors parcours de soins, les dépassements d'honoraires s'entendent hors franchise. Celle-ci est fixée à 8 € depuis le 01/04/2006.

PRÉCISIONS SUR L'OPTIQUE :

- Les forfaits lentilles et lunettes sont cumulables sur une même année civile.
- L'âge "moins de 18 ans, plus de 18 ans" est apprécié à la date des soins.
- Bonus Optique : la durée des 36 mois est valable au titre d'un contrat santé ADRÉA.



www.adrea.fr